



la situation du Cameroun n'est pas enviable en matière de respect des droits de l'homme. C'est la substance du rapport de l'Observatoire national des droits de l'homme publié il y a quelques jours.

Ce [rapport](#) d'une trentaine de pages est le produit de plusieurs mois de travail, abattu par un comité ad hoc, constitué par l' Action pour l'Abolition de la Torture (Acat-Littoral), la Ligue des Droits et Libertés (Ldl) et le Service National Justice et Paix (Snjp); avec le soutien du Comité catholique contre la Faim et pour le Développement (Ccfid). En réalité, il s'agit du compte rendu d'un travail d'enquêtes conduites sur les dix régions du Cameroun entre 2008 et 2010. Un tableau pas agréable. Car le Cameroun s'y révèle comme un pays où la torture et les autres traitements dégradants continuent à être pratiqués malgré les textes nationaux et supra nationaux existants. Selon les rédacteurs de ce texte, les émeutes de février 2008 ont été un joli prétexte pour constater à quel point les Chartes, Pactes et Conventions pourtant ratifiés par le Cameroun sont bafoués.

Dès l'introduction de son rapport, l'observatoire national des droits de l'homme précise que l' «*effervescence (observé en février, Ndlr) était le résultat d'un contexte politique obstrué par le débat sur l'opportunité de modification de la constitution et les revendications sociales au renchérissement du coût de la vie*».

Face à un peuple aux mains nues et au ventre creux qui a décidé de crier son ras le bol, le pouvoir a opposé une violence «*disproportionnée*», faisant sortir des unités spéciales des forces de sécurité (Gso, Gpign, BIR) et de l'armée (Btap et Gp). Lesquelles unités ont usé des camions lance eau, des gaz lacrymogène, des grenades assourdissantes, des fusils AK47 ainsi que des chars d'assaut. Dans leur élan barbare, ces gens en armes ont perquisitionné des cités universitaires et des maisons d'habitation, violant ainsi les droits de l'homme. Pendant et après les trois jours d'émeutes, les populations exaspérées par la violente répression des forces de l'ordre et de sécurité, suivis des arrestations massives, des procès marathon avec à la clef des peines allant de 3 mois à 6 ans d'emprisonnement. Le rapport précise que certains leaders d'opinion, à l'instar de **Joe La Conscience**,

Mboua Massok

... ont été arrêtés, gardés à vue et enfermés pendant des mois pour le premier. Dans cette cacophonie sans précédent, des exécutions sommaires ont été pratiquées. C'est le cas de cet ancien leader du

«**Parlement**»

universitaire, abattu dans son quartier de Douala alors qu'il s'était rendu dans la boutique du coin pour acheter du pain pour le déjeuner familial. Le nombre de morts, reconnu par le ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation a par la suite avancé le bilan d'une quarantaine de mort, ce qui est profondément insignifiant.

Ce rapport va au-delà des émeutes de février et s'intéresse à tous les actes et actions posés au quotidien par les autorités publiques, civiles ou militaires et qui ne garantissent pas les droits des usagers. Ce qui signifie que «*le recul continue*». L'Observatoire accorde une bonne place

Cameroun: Un tombeau pour les droits de l'homme

Écrit par Ecrir pat Koumpa Mahamat

Lundi, 11 Juillet 2011 06:18 - Mis à jour Jeudi, 02 Mars 2017 23:15

dans son rapport, au traitement déshonorant dont sont victimes les hommes de médias. Le cas du journaliste Bibi Ngota, mort dans le pénitencier infeste et surpeuplé de Nkodengui en est une parfaite illustration. Pas plus que les tortures physique et psychologique dont un autre journaliste avec qui le défunt journaliste enquêtait sur une transaction floue de 1,3 milliard de FCfa pour l'achat d'un bateau par la Société nationale des hydrocarbures a subi à la Délégation générale de la recherche extérieure (Dgre). Comme pour confirmer le peu d'intérêt qu'elles accordent aux droits de l'homme en général et aux droits des journalistes en particulier, ces forces de l'ordre ont copieusement molesté les hommes de média qui ont décidé le 3 mai 2010 de marcher pour protester contre l'arrestation de leur confrères sus cités.

La situation du Cameroun n'est donc pas enviable sur la question. Or ce pays, précise le rapport est à une période déterminante de son histoire, caractérisée par l'élection présidentielle à venir. « *L'année 2011 est un moment crucial pour l'Etat de droit au Cameroun* », tiennent à préciser les rédacteurs de ce rapport qui ne laissent s'échapper aucun pan de la vie du pays. Le rapport se clot par des recommandations. Sur le plan politique par exemple l'Observatoire national des droits de l'homme exige l'élaboration d'un code électoral unique et consensuel avec la participation accrue de toutes les forces sociales ; dissoudre le Conseil électoral actuel d' Elecam en lui redonnant la compétence pour publier les tendances des résultats afin de garantir la transparence des scrutins. {jcomments on}

K.M.

L'Association droits et paix en action

En prélude à la journée internationale du soutien aux victimes de la torture qui se célèbre le 26 juin de chaque année, l'Association droits et Paix a organisé, le 24 juin 2011 dans un hôtel de la place à Douala, un séminaire de formation .

Le séminaire qui a connu la participation des magistrats, des avocats, des responsables des forces de sécurité de l'administrative pénitentiaire et des associations de défense des droits de l'Homme avait pour objectif de mieux faire connaître et comprendre l'Opcat aux acteurs engagés dans la lutte contre la torture et les mauvais traitements.

Cameroun: Un tombeau pour les droits de l'homme

Écrit par Ecrir pat Koumpa Mahamat

Lundi, 11 Juillet 2011 06:18 - Mis à jour Jeudi, 02 Mars 2017 23:15

Dans son mot d'ouverture, le président de l'association Droits et Paix Maître Nestor Toko a déroulé la feuille de route des travaux en précisant les attentes de ce séminaire. Faut le rappeler, l'Opcat est un traité international des droits de l'homme, auquel les Etats peuvent accepter d'être liés pour mieux prévenir la torture et autres formes de traitement déshumanisant. Le traité adopté par les Nations Unies en 2002 est entré en vigueur en 2006 après avoir été ratifié par 20 Etats. L'Opcat propose des visites de préventions régulières par les organismes nationaux et internationaux compétents à tous les lieux ou les personnes sont privées de libertés

La vulgarisation des objectifs de l'Opcat par les hommes de médias et son appropriation par les acteurs à tous les niveaux sont les attentes du séminaire. On doit noter que cette formation ne servira à rien si le Cameroun ne ratifie pas la convention. C'est dire si en définitif elle sera effectivement bénéfique si tous les acteurs impliqués du bas au sommet de l'échelle sociale jouent à fond leur partition. Le séminaire s'est achevé avec la délivrance des attestations de formations aux participants.

Maheu à Douala
